

du rapport financier de Guelph. A qui feront-ils croire que notre gouvernement va leur voter des 20 mille piastres à la fois pour faire des essais à l'aventure. O Rougemont! Rougemont! N'es-tu donc plus là pour prendre part au concert des sifflets qui va retentir partout. Y a-t-il un seul député qui voudra risquer sa popularité pour les beaux yeux de MM. Massue, Browning et Geo. Leclerc ?

Parmi les suggestions que le Comité a cru devoir faire pour se donner l'air d'avoir au moins bien compris la question, il veut que l'école soit placée *dans une indépendance absolue de toute corporation enseignante ou laïque*. Nous en avons déjà dit *quelques mots plus haut*, mais nous aimons à y revenir.

Pour mieux s'imposer à la confiance, il se déclare *convaincu d'après ses propres observations et le témoignage de personnes compétentes consultées*. De plus, il se dit fort de ses convictions et appuyé par des études faites sur les lieux mêmes (page 27). En disant cela, il a cru sans doute que chacun des lecteurs allait ôter son chapeau pour saluer ces géants de la pensée qui se sont donné la peine d'observer par eux-mêmes, de faire des études sur les lieux mêmes sur des choses que tout le monde peut voir sans aller si loin.

Tout cela sonne le creux comme le reste du rapport qui est bourré d'épithètes inutiles et de périphrases entortillées qui en rendent la lecture fatigante.

Ces Messieurs ont aussi remarqué une chose (page 29) dont le Comité de la visite annuelle des écoles se plaint dans tous ses rapports. C'est l'insuffisance de l'octroi du gouvernement. S'ils ont cru faire là une grande découverte, ils se sont bien trompés. Mais il y a une autre chose qu'ils ne savaient peut-être pas ou qu'ils ont oubliée.

Dans une assemblée du 12 octobre 1869, le Conseil d'Agriculture nommait un comité pour visiter les écoles d'agriculture de Ste Anne et de l'Assomption. Ce comité était chargé de "s'enquérir du meilleur système d'enseignement et de pratique agricole, fixant le nombre des professeurs, chef de pratique et autres employés nécessaires à telle institution agricole, ainsi que la rétribution de chacun d'eux." Or, tout cela faisait déjà partie du programme de ces deux écoles et surtout celle de Ste Anne, (p. 6), lequel se trouve déjà dans les archives du conseil avec bien d'autres renseignements qui devraient faire partie de l'enquête. Le comité ne prit pas la peine de faire une étude suffisante du sujet, pressé qu'il était sans doute de faire une hécatombe de ces deux écoles le plus tôt possible.